



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 7 septembre 2017

Absents excusés :

Cédric GIRAUD a donné pouvoir à Maxime MICHALLET
Pascal GIRAUD a donné pouvoir à Jean-Michel COQUARD
Florence VIAL a donné pouvoir à Géraldine CHEVRET

Dominique BELTRAMI arrive à 20h25

Agnès ROUX est nommée secrétaire de séance.

- 1. Approbation du précédent compte-rendu du 10 Juillet 2017 : il est approuvé à l'unanimité sans modification.**

Présentation et accueil de Madame Estelle VIEZZI, remplaçante de Monsieur Olivier COUTURIER.

Délibérations adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour :

Affaire scolaires :

La commune de Saint Romain repasse à la semaine scolaire de 4 jours : lundi mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Mesdames Lacour et Morin ont été recrutées par la commune pour s'occuper des enfants des 2 écoles pendant le temps de cantine et le trajet des enfants de l'école Notre Dame des Roches à la cantine.

- 2. Règlement intérieur de la cantine :** les modifications suivantes ont été apportées :
 - âge minimal : 3 ans (âge atteint entre le jour de la rentrée et le 31 décembre de l'année scolaire en cours).
 - surveillance du temps de cantine et garderie : de 11h30 jusqu'à 13h20.
 - menus élaborés par la cuisinière aidée d'une diététicienne.Il est précisé que les petits mangent au 1^{er} service, les CE et CM mangent au 2^{ème} service.

- 3. Règlement intérieur de la garderie périscolaire :** les modifications suivantes ont été apportées au niveau des horaires :
 - le matin : de 7h30 à 8h20
 - le soir : de 16h30 à 18h ; 15 minutes supplémentaires expérimentées jusqu'au 30 septembre au coût de 50 cents, minimum de 8 enfants requis pour que ce service soit maintenu.
 - étude surveillée obligatoire pour les CE et CM de 16h30 à 17h30.La garderie fonctionne matins et soirs le lundi, mardi, jeudi et vendredi au prix de 1,5 € chacune.

Ces règlements seront transmis aux parents d'élève avec un coupon à rendre validé et signé.

Commune de Saint Romain de Popey 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey
Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –
courriel : mairie.stromaindepopey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

Finances :

4. **Participation financière de la commune dans le cadre de l'opération collective en milieu rural :**
la COR propose une aide financière aux commerçants et artisans procédant à une création ou modification de leur façade, devanture ou enseigne.
La Commune de St Romain souhaite accorder une aide supplémentaire de 10% (dépenses subventionnables maxi 5 000 €, soit une aide plafonnée à 500 €).

Vie locale :

5. **Projet de création d'un marché forain sur la commune :** il se tiendrait tous les mardis à partir de 16h sur la place du Popey.
Le projet sera suivi par une commission communale « marchés » ; l'idée est d'accepter tous les artisans pour assurer une diversité des produits proposés, mais en priorisant ceux de la Commune.
Géraldine Chevret contacte l'adjoint de Pontcharra afin de vérifier certains points :
- sécurité,
- circulation.
La commission élaborera et fera une proposition de règlement au prochain Conseil.

6. **Informations sur la création de 2 nouvelles associations sur la commune :**

- Esprima : propose des cours de danse à partir de 12 ans (pas de concurrence avec l'association des familles de St Romain) : street art, hip hop... le mercredi après-midi à la salle polyvalente ; une affiche sera mise sur le site de la commune.
- Horse Games Fantasy : récupérerait des chevaux en fin de vie et proposerait des animations sur un terrain de la commune.

Les justificatifs demandés par M. le Maire n'ayant pas été retournés, il a alerté Monsieur le Sous-Préfet sur d'éventuels risques au niveau de la sécurité et du gardiennage des animaux ; un courrier a également été joint par le Syndicat Agricole de la commune
Michel Perrin rappelle qu'une commune ne peut pas empêcher la création d'une association, d'autant qu'elle peut très bien déposer sa domiciliation à Lyon.

Communauté de communes de l'Ouest Rhodanien :

7. **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement.**
8. **Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public et d'élimination des déchets.**

Rapports consultables en Mairie.

9. **Compte-rendu des commissions :**

Commission bâtiment :

Guy JOYET précise que les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente seront finis cet automne.

Commission Communication :

Géraldine Chevret annonce que les Estivales Agricoles organisées dans une exploitation de St Romain ont rassemblé 220 personnes.

Le 2 septembre s'est tenu le forum des associations.

Commune de Saint Romain de Popey – 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey

Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –

courriel : mairie.stromaindepoppey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

Le bulletin municipal à paraître donnera lieu à une réunion de la commission ; l'imprimerie Chaverot est retenue pour l'impression selon offre de 3 200 € HT.

Une commande d'agendas pour le CCAS va également être effectuée. Accord du conseil.

Recherche de bénévoles par BVP pour le ramassage des déchets prévu le 23 septembre et sponsorisé par Leclerc.

La Commune récupérera les sacs poubelles sur les chemins lundi 25 ; elle offrira également un pot de l'amitié à l'issue de la manifestation ; les tracts seront distribués dans les écoles.

La prochaine distribution des sacs poubelles jaunes aura lieu le 1^{er} octobre de 9h à 12h.

Géraldine Chevret annonce les dates des manifestations à venir.

Commission voirie : Jean-Michel Coquard fait le point sur les travaux du centre-bourg : les problèmes d'inondation dans une cave sont en cours de correction.

Le marquage au sol, le mobilier urbain et la signalisation seront posés dans la 1^{ère} quinzaine d'octobre. Des reprises de maçonnerie seront faites sur les bas de façades.

Le cheminement piéton route de Savigny est réalisé par le Département, la commune aménagera un muret le long en limite de propriété.

Le département effectuera des travaux d'aménagement sur des virages route de Pontcharra.

Jean-Michel Coquard propose une arrivée perpendiculaire de la rue du Lavoisier à l'intersection de la Route de Savigny pour ralentir la circulation.

Le cheminement piéton rue du Stade est terminé.

10. Questions et informations diverses :

Guy Joyet informe que le film « les châteaux de Célia » sera diffusé le 27 septembre prochain au cinéma de Tarare.

Participation citoyenne :

La 2^e session de la participation citoyenne s'est tenue le 6 septembre et a rassemblé beaucoup de monde (une trentaine de référents sur St Romain).

Grâce à cette action, le nombre de cambriolages a été divisé par 5 cette année.

Des consignes de sécurité seront glissées dans le bulletin municipal.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Suite à une réorganisation, la mairie sera ouverte au public du mardi au samedi de 9h à 12h.

La mairie sera fermée le mercredi après-midi.

Permanences des élus :

Commune de Saint Romain de Popey – 22 place de la Mairie 69490 Saint-Romain de Popey

Tél : 04.74.05.82.66 – Fax : 04.74.05.85.18 –

courriel : mairie.stromaindepopey@gmail.com



DÉPARTEMENT DU RHÔNE
Communauté de L'OUEST RHODANIEN
Commune de SAINT-ROMAIN DE POPEY

Celle de Pascal Giraud, adjoint délégué à l'urbanisme et aux affaires scolaires, aura lieu désormais le mardi de 14h30 à 16h sur rendez-vous au lieu du mercredi.

Attention : la prochaine réunion de travail sur le PLU est prévue le 4 octobre à 14h30.

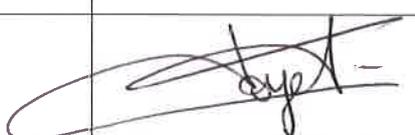
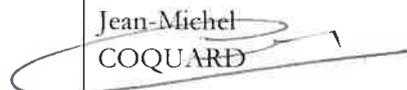
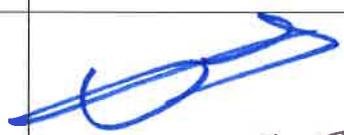
Annonce des PC et des DP.

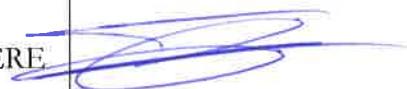
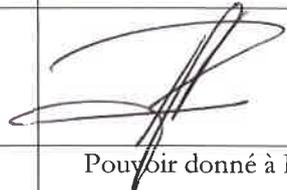
La séance est levée à 21h50.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : jeudi 5 octobre 2017 à 20h.

Observation(s) : compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 septembre 2017

pas d'observation

NOMS	SIGNATURES
Guy JOYET	
Pascal GIRAUD	Pouvoir donné à Jean-Michel COQUARD 
Jean-Michel COQUARD	
Géraldine CHEVRET	
Michel PERRIN	
Dominique BELTRAMI	
Nadine PASQUET	Absente
Agnès ROUX	

NOMS	SIGNATURES
Régine CHARLES	
Florence VIAL	Pouvoir donné à Géraldine CHEVRET 
Maxime MICHALLET	
Guillaume FERRIERE	
Rachel COLIN	
Cédric GIRAUD	Pouvoir donné à Maxime MICHALLET 
Aude CAUDRON	